

Protocole de coopération
2024-2025
Rennes Métropole et la Ville de Québec



PRÉAMBULE

Considérant que Rennes Métropole et la Ville de Québec développent depuis de plus de dix ans des coopérations avec divers acteurs de leur territoire;

Considérant que des relations fortes et durables ont été instaurées, notamment dans les champs économiques, académiques, scientifiques et culturels et que ces liens, fondés sur l'association d'acteurs, ont donné lieu à des partenariats bénéfiques aux citoyens et aux acteurs économiques de leur territoire;

Reconnaissant l'importance de Rennes, capitale de Bretagne, et de Québec, capitale nationale du Québec, pour le dynamisme de leur région et province respective;

Étant donné la volonté commune de Rennes Métropole et de la Ville de Québec de raffermir leurs liens institutionnels, particulièrement au regard d'intérêts et d'orientations stratégiques partagés;

Rennes Métropole et la Ville de Québec,

Conviennent de la signature du présent Protocole de coopération, favorisant ainsi l'échange de bonnes pratiques et d'expérimentations d'intérêt général et la mise en place d'un cadre de collaboration pour encourager l'émergence de projets concrets dans un esprit de réciprocité.

ENGAGEMENTS

Afin de créer un climat favorable aux échanges dans une dynamique d'association des acteurs locaux, Rennes Métropole et la Ville de Québec s'engagent à développer leur coopération en priorité dans les domaines suivants :

- I. **Développement économique** : Favoriser la mise en relation entre les filières économiques et les entreprises des territoires afin de promouvoir l'innovation vertueuse et le numérique responsable au bénéfice d'un développement économique inclusif. Pour Rennes Métropole, la CCI Rennes Saint- Malo et son WTC, la technopole French Tech (Le POOOL) mais aussi les différentes filières d'excellence structurées en pôles (numérique, cybersécurité, mobilité intelligente, alimentation, santé) sont mobilisées pour favoriser ces coopérations. Québec International et le CAMP sont les partenaires privilégiés du côté de Québec.

- II. **Enseignement supérieur et recherche** : Dans un esprit d'enrichissement et d'apprentissage mutuel, faciliter les partenariats et les projets collaboratifs d'institutions académiques, notamment dans les champs du numérique, de la cybersécurité et de l'intelligence artificielle. L'Université de Rennes, l'Université Laval et l'INRS sont notamment, via des conventions spécifiques, engagées dans cette coopération.
- III. **Culture et patrimoine** : Préserver, développer et faire rayonner les milieux culturels et historiques au service de l'environnement et des communautés.

MISE EN OEUVRE

La mise en œuvre du présent Protocole de coopération sera suivie par la Direction des coopérations métropolitaines, de la veille territoriale et de l'évaluation de Rennes Métropole et par le Bureau des relations internationales de la Ville de Québec, en concertation avec les autres services et directions concernés.

Pour la Ville de Québec

Signée à Québec

Le : / / 2024

Signature

M. Bruno MARCHAND, Maire



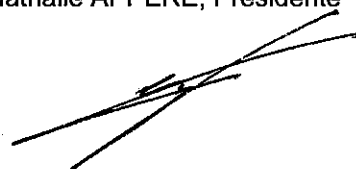
Pour Rennes Métropole

Signée à Québec

Le : / / 2024

Signature

Nathalie APPÉRÉ, Présidente



Protocole signé en deux exemplaires